



Convention Lire et faire Lire - Année 2023 / 2024

Dans le cadre de l'opération Lire et faire Lire, programme tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles dans les écoles primaires ou les établissements socioculturels.

Entre :

- ❖ La Fédération des Amis de l'Instruction Laïque des Bouches du Rhône, domiciliée à Marseille, 192 rue Horace Bertin (13005), représentée par la Coordinatrice de Lire et lire faire lire, **Madame Lucie Bauchot**,

Et

- La crèche
- La micro-crèche
- L'école maternelle
- L'école primaire
- Le collège
- L'accueil de loisirs
- La Bibliothèque
- Autre

représenté(e) par son directeur/sa directrice Mme/ M. *Mairie de Marignane* **Eric LE DISSÈS**

Adresse *Cours Mirabeau*

Code postal *13700* Commune *MARIGNANE*

Téléphone :

Mail : *affairesculturelles@ville-marignane.fr*

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

La Ligue de l'enseignement des Bouches-du-Rhône et la structure *Médiathèque Jean et Ornemon* s'associent afin de mettre en place le programme Lire et faire Lire dans cet établissement.

La structure *Médiathèque Jean et Ornemon*, intègre le programme Lire et faire Lire dans ses activités culturelles et éducatives comme il est défini dans la Charte nationale de Lire et faire Lire (voir au verso du document).

L'activité se déroulera :

Jours et heures :

Les lieux exploités seront : *Médiathèques Jean et Ornemon*

Le(s) intervenant(s) bénévole(s) sont : *Elisabeth Monaud, Bénévoles relais*

L'établissement actualisera si nécessaire ses contrats d'assurance afin d'assurer les enfants concernés par cette activité.

La Ligue de l'enseignement des Bouches-du-Rhône s'engage à organiser et coordonner les interventions des bénévoles volontaires en liaison avec le directeur Mme/Mr *Eric LE DISSÈS*, dans l'esprit qui fonde l'opération, ainsi que le suivi de l'opération. L'assurance des bénévoles (en responsabilité civile de base, en dommages corporels consécutifs à un accident et en défense et recours) est prise en charge par l'association nationale Lire et faire Lire par l'intermédiaire de l'APAC (Association pour l'Assurance Confédérale de la Ligue française de l'enseignement).

A Marseille, le *17/11/2023*

Lucie Bauchot
Coordinatrice Lire et faire lire

Mme/ Mr *Eric LE DISSÈS*
Directeur de la structure *Mairie de Marignane*

Tampon / Signature

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
Fédération des AIL 13 - Lire et faire Lire
192, rue Horace Bertin - 13005 MARSEILLE
Tel. 04 91 24 91 60 Fax 04 91 47 47 49
E-mail : lire@alaligue13.fr